

Paris, le 8 décembre 2011

Agriculture biologique et qualité de l'eau : Un enjeu d'intérêt général !

Partout en France, sur le terrain, il existe d'indéniables réussites de protection de l'eau dans les zones prioritaires par l'agriculture biologique. Elles ont été présentées lors d'un colloque organisé le jeudi 24 novembre par la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique en partenariat avec le Groupement d'agriculture biologique Ile de France, avec le soutien de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Conseil Régional d'Ile-de-France.

Qualité de l'eau : urgence à agir

La situation est alarmante. Les eaux souterraines sont polluées durablement par les nitrates et les pesticides, entraînant l'abandon progressif de captages d'eau potable. Les moyens de lutte sont trop modestes au regard des besoins chiffrés, des engagements du Grenelle et obligations européennes (Directive européenne Cadre sur l'Eau).¹

Ainsi, pour Gilles Billen (CNRS- PIREN Seine) concernant la problématique des nitrates sur le bassin de la Seine, l'étude montre que « la généralisation des bonnes pratiques agricoles ne suffira pas, et, que seule l'agriculture biologique peut inverser la tendance vis-à-vis de la qualité de l'eau ».

C'est pourquoi, pour la FNAB, « Il faut cibler des mesures agricoles efficaces visant la qualité de l'eau ». Une nouvelle politique de l'eau et des changements dans les instances de bassin sont indispensables. Nous réaffirmons notre détermination d'être force de propositions dans le cadre notamment du 10^{ème} programme d'intervention (2013-2018) en cours d'élaboration par les 6 Agences de l'eau, les collectivités territoriales et les acteurs de l'eau.

Les outils existent, les utiliser c'est une question de volonté politique


Les outils développés par le réseau FNAB, les retours d'expériences des collectivités, des acteurs territoriaux engagés, montrent qu'une autre agriculture est possible sur les aires d'alimentation de captage. Résultats : une progression des surfaces en agriculture biologique de 1 à 7% en à peine 3 années d'actions par exemple pour l'Avesnois et les plaines et vallées de Niort.

¹ Cf. analyse de la Cour des comptes (Rapport public annuel 2010 - février 2010) soulignant « la volonté insuffisante de l'Etat de remettre en cause l'agriculture intensive » ; cf. le rapport du Commissariat général au développement durable : COÛTS DES PRINCIPALES POLLUTIONS AGRICOLES DE L'EAU - Études & documents | n°52 | Septembre 2011 chiffrant à « 522 milliards d'euros soit près de la moitié de la dette française » la dépollution du stock des eaux souterraines.

Contact presse Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Raoul Leturcq, Référent eau FNAB Tél. : 03 44 80 73 65 Email : bioleturcq@orange.fr

Sylvain Roumeau, Chargé de mission Tél. : 01 43 38 23 01 Email : sroumeau@fnab.org



Quelques soient les systèmes de production et les territoires, à partir d'exemples réels, le colloque a donc permis de lister les principaux leviers pour une action publique efficace :

- ✗ *Construire ensemble, dans chaque territoire et chaque instance concernée, l'action publique* : cela passe par un investissement politique des élus et des collectivités locales, par la réappropriation du développement agricole local par les acteurs territoriaux dans un cadre concerté avec le monde agricole; enfin par l'inscription de l'agriculture biologique dans les projets de territoire (Agenda 21, PCET, PNR, contrat d'agglomération, SAGE, etc.) ;
- ✗ *Considérer l'agriculture biologique comme une opportunité de développement local* : dans une logique de prévention plutôt que de réparation (coûts exorbitants, efficacité limitée), appuyée par une dynamique territoriale partenariale, il s'agit de développer des activités économique autour de circuits de proximité (RHD, ateliers de transformation, vente directe) combinant développement économique, insertion sociale et action environnementale ;
- ✗ *Mobiliser des politiques agricoles d'une façon cohérente* : l'action des collectivités passe notamment par leurs prérogatives sur le foncier ; les pouvoirs publics doivent également soutenir les organismes de développement agricole (accompagnement des agriculteurs dans leur changement de pratiques sur l'agriculture biologique, visites de fermes, démonstrations, diagnostic de simulation du passage de l'exploitation à l'agriculture biologique) et l'efficacité des relais de terrain ; enfin des possibilités de revalorisation des aides ciblées existent mais restent insuffisamment exploitées (MAE T).

Prochaine étape : les priorités et moyens du 10ème programme des Agences de l'eau

D'autres pistes évoquées lors des débats méritent d'être étudiées dans le cadre de l'élaboration du X^{ème} programme d'intervention : la contractualisation entre collectivités et agriculteurs sur le modèle des collectivités allemandes ou la rémunération des services environnementaux de l'agriculture biologique. Sur ce dernier point très politique, en l'absence de cadre européen, les Agences de l'eau ou les collectivités peuvent accompagner le développement des filières biologiques. Une réforme de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) a également été évoquée afin de faire évoluer la notion de représentation dans les instances de bassin et inscrire le financement du développement de l'agriculture biologique dans les zones de captage.

A l'heure où l'intérêt et les attentes des français pour la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques² sont de plus en plus forts, la FNAB invite l'Etat, les Agences de l'eau et les collectivités territoriales à se donner les moyens d'atteindre les objectifs de la DCE en inscrivant dans les instruments de la politique de l'eau (dont le X^{ème} programme d'intervention) :

- l'accompagnement de l'agriculture conventionnelle vers des systèmes de production réellement économes en intrants, favorisant notamment l'échange de pratiques avec l'agriculture biologique ;
- le développement de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage comme une des priorités en matière de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole.

Pour le compte rendu du colloque et les principales interventions en vidéo : [cliquez ici](#)
Télécharger le dossier complet du colloque [ici](#)

² <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-Francais-sont-sensibles-aux.html>

Contact presse Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Raoul Leturcq, Référent eau FNAB Tél. : 03 44 80 73 65 Email : bioleturcq@orange.fr
Sylvain Roumeau, Chargé de mission Tél. : 01 43 38 23 01 Email : sroumeau@fnab.org